...r. a été détruit par la dynamite. De nombreux contingents d'Arsatolie partent journellement d'Ismidt pour Rodosto.

Salonique, 6 mars. — Hier, les préparatifs militaires ont été poussés avec une activité fébrile.

Le quartier général Edhem-Pacha, commandant en chef, a été mis en communication téléphonique directe avec le palais du sultan. A l'heure actuelle, environ 60 bataillons d'infanterie, 15 batteries d'artillerie, 4 régiments de cavalerie sont échelonnés le long de l'Epyre.

La Turquie et la Crète

Constantinople, 6 mars (source anglaise). — La réunion des ambassadeurs a lieu hier. La note collective remise hier invite le gouvernement ottoman à retirer ses troupes de l'intérieur de la Crète et à les rassembler dans les villes. On prévoit que le retrait complet des troupes turques sera demandé ultérieurement.

La Porte laisserait seulement un petit détachement comme garde du gouverneur général. On confirme que la Porte accepte en principe l'autonomie de la Crète, mais demande des explications relativement à certains détails de l'organisation future de l'île.

Les ambassadeurs ont décidé de dissoudre la commission internationale chargée d'organiser la gendarmerie de l'île. Le Rhadaman finit ce soir et une réponse à la note des puissances sera vraisemblablement donnée dans les trois jours qui vont suivre.

L'attitude du Saint-Siège

Vienne, 6 mars. — L'officieuse *Correspondance politique* reçoit d'un correspondant romain ayant des attaches avec le Vatican une communication dont voici quelques passages :

« Le Pape suit avec un intérêt fort compréhensible le développement des affaires de Crète et d'Orient. Il va de soi que tous les vœux du Souverain-Pontife sont pour le maintien de l'accord entre les puissances et la conservation de la paix européenne.

» Si Léon XIII s'abstient de faire entendre sa voix, c'est qu'il veut éviter le reproche qu'on pourrait lui adresser de compliquer encore une situation déjà si difficile et de créer des embarras à la diplomatie des puissances. C'est l'unique raison pour laquelle le Saint-Père hésite à intervenir publiquement. Mais cela n'empêche pas que le Pape ne porte le plus vif intérêt aux chrétiens orientaux et ne souhaite ardemment la fin de leurs souffrances. »

Le siège de Candanos

La Canée, 4 h. 35 soir. — Les nouvelles de Candanos assurent que le nombre des assiégés est de 9,000. Le canon des insurgés détruit les travaux de fortifications des turcs qui défendent bravement leurs positions. Plusieurs turcs et de nombreux chrétiens, parmi lesquels quelques chefs, ont été tués.

Le gouverneur militaire a déclaré que des troupes régulières européennes sont attendues *pour forcer le colonel* Vassos à évacuer l'île au cas où la Grèce repousserait l'ultimatum.

L'*Hydra*, après les injonctions énergiques des amiraux, a *été obligé de* quitter la baie de la Sude. Le cuirassé s'est rendu à la baie Myrita. Il n'a pu quitter avec le colonel Vassos, à cause de la tempête.

La réponse de la Grèce aux Puissances

Londres, 6 heures soir. — On assure que la réponse de la Grèce, quoique négative, n'aura pas un caractère péremptoire et qu'elle laissera une porte ouverte à des négociations ultérieures. Il est probable que cette réponse sera reçue demain par les puissances.

Un vaisseau de guerre turc échoué
Nombreuses victimes

Athènes, 6 mars. — Un vaisseau de guerre turc qui voulait débarquer des troupes et des provisions à Vouro, dans le golfe d'Arta, a été poursuivi par le vaisseau grec *Aproesta* et dans l'impossibilité d'échapper à la poursuite, il s'est échoué. Quinze marins seulement ont été sauvés.

Le gouvernement grec répondra demain seulement à la note des puissances.

Le gouvernement français

Paris, 6 mars. — Il se pourrait, dit une communication officieuse, que devançant toute question, le gouvernement prît lui-même l'initiative de faire au Parlement une déclaration sur la situation.

Le Cabinet a, en effet, envisagé diverses éventualités qui peuvent se produire la semaine prochaine et qui peuvent exiger la participation de notre pays à telle ou telle action concertée entre les grandes puissances.

NOUVELLES DU JOUR

Les votes des députés du Nord

Paris, 6 mars. — Voici les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Rouanet :

Ont voté pour : MM. Defontaines, Dron, Guesde, Sever; contre : MM. Le Gavrian, Dansette.

Se sont abstenus : MM. Ellicz Evrard, Lepez, de Montalembert et des Rotours.

Etaient absents par congé : MM. Henri Cochin, Lemire, Michau.

Après vérification, les chiffres du scrutin sont devenus les suivants : pour 213 ; contre 278.

La reine Victoria en France

Paris, 6 mars. — Nous croyons savoir que le Président de la République ira présenter ses souhaits de bienvenue à la reine d'Angleterre, le jour où la souveraine entrera en France pour se rendre à Nice.

La reine Victoria, contrairement à ce qu'on annonce, ne s'arrêtera pas à Paris : le train spécial s'arrêtera quelques instants à l'une des gares voisines de la capitale pour permettre à M. Félix Faure de monter dans le wagon-salon et de s'entretenir quelques instants avec la reine. C'est, selon toutes probabilités, jeudi prochain que la reine Victoria sera en France.

Un krach à Besançon

Besançon, 6 mars. — Le nommé Louis Fotel, banquier, marchand de bois, de vins, etc., vient de prendre la fuite, laissant un passif évalué à plus de un million. On croit qu'il s'est embarqué pour l'Amérique.

Dans son audience le tribunal de Montbéliard a déclaré Fotel en faillite.

Tentative criminelle et triste fin d'un soldat anarchiste

Amiens, 6 mars. — Un nommé Georges Bastien, d'Amiens, connu pour ses opinions anarchistes, actuellement soldat au 51e de ligne à Péronne, obtenait il y a quinze jours 48 heures de permission pour assister, avait-il dit, aux obsèques de son père.

Bastien vint à Amiens et y organisa une réunion anarchiste ; aussi, à sa rentrée au corps, fut-il mis en prison, mais il réussit à s'évader et, rencontrant son capitaine, il se jeta sur lui et tenta de l'étrangler.

L'officier fut dégagé par le sergent de garde et Bastien fut réintégré dans sa cellule. Une heure après on le trouvait pendu.

Une crise ministérielle en Egypte

Paris, 6 mars. — Du *Mémorial diplomatique*, sous les réserves les plus expresses :

« Le bruit court au Caire qu'une crise ministérielle serait imminente. Le khédive serait cette fois décidé à gouverner lui-même et à se débarrasser de la tutelle anglaise. »

Troubles graves à Lemberg. — Deux morts
Plusieurs blessés

Lemberg, 6 mars. — A l'occasion des élections des délégués électoraux à Skolle, les socialistes ont provoqué une bagarre. La foule voulait attaquer la salle du vote. Un gendarme ayant arrêté un perturbateur, la populace s'est alors précipitée sur la gendarmerie. La troupe a fait feu. Six manifestants ont été blessés. Il y a eu deux morts. Un gendarme a été grièvement blessé d'un coup de pierre. Un soldat l'a été plus légèrement.

Une catastrophe en Angleterre
Cinq tués. — Neuf blessés

Londres, 6 mars. — Une terrible catastrophe s'est produite à Newcastle, sur la *Tyne*. Une brasserie en démolition s'est écroulée ensevelissant un grand nombre d'ouvriers et plusieurs passants. Cinq ouvriers ont été tués; neuf personnes, parmi lesquelles une femme et un enfant, ont été transportées blessées à l'hôpital.

Une collision de trains en Autriche
Morts et blessés

Vienne, 6 mars. — Une collision s'est produite, cette nuit, à la station de Bratz (Voralberg), entre un train de marchandises et un train de voyageurs qui entrait en gare, transportant 400 ouvriers italiens.

Quatre wagons du train de voyageurs ont été mis en morceaux. Jusqu'à présent on signale quatre morts et sept blessés.

Dix personnes asphyxiées par le gaz à Lyon

Lyon, 6 mars. — Une machine routière ayant brisé hier la conduite maîtresse du gaz sur le quai Jean-Jacques Rousseau, des infiltrations se sont produites pendant la nuit et le gaz a envahi les maisons voisines jusqu'à la hauteur du deuxième étage.

Par suite de cet accident, une dizaine de personnes ont été asphyxiées. L'une d'elles, un jeune homme de 23 ans, a succombé ; les autres dont plusieurs sont encore en danger ont reçu les soins nécessaires.

L'affaire Arton

Paris, 6 mars. — Arton a encore été interrogé aujourd'hui par M. Le Poitevin.

L'instruction de l'affaire sera très laborieuse, M. Le Poitevin étant obligé de faire des recherches très longues pour retrouver les pièces dont il a besoin.

Jusqu'à présent, dit-on, Arton n'a rien dit qui puisse compromettre quelqu'un ; cependant, le juge d'instruction a la ferme conviction qu'il est bien décidé cette fois à parler et qu'il le fera avec la plus entière franchise.

A quatre heures, M. Le Poitevin a eu une longue entrevue avec le procureur de la République à qui il a fait connaître où en était l'affaire.

M. de Mun candidat à l'Académie française

Paris, 6 mars. — M. Francis Charmes retire sa candidature au fauteuil de M. Jules Simon.

Il n'y a plus en présence que M. le comte de Mun et M. Fabre.

Le succès de M. de Mun est donc assuré.

Un incident dans la salle d'attente du « Figaro »

Paris, 6 mars. — Un incident, qui aura probablement pour épilogue un duel, s'est produit ce matin dans la salle d'attente du *Figaro*.

Là se trouvaient le tireur italien, bien connu, Pini, et un amateur français, fort connu également dans le monde de l'escrime, M. Thommegueux, parent de M. Casimir-Périer. A un moment donné, M. Thommegueux se dirigea vers Pini et lui tint à peu près ce langage :

— Vous êtes un polisson et un poltron. Il y a plusieurs années déjà je vous ai adressé une lettre de provocation et j'attendis vainement vos témoins. J'espère être plus heureux cette fois, puisque je vous ai dit en public ce que je pense de vous.

— C'est bien, a répondu le chevalier Pini, je vous enverrai mes témoins.

La médaille de Madagascar

Le gouvernement vient de déposer un projet de loi ayant pour but de modifier la loi instituant une médaille commémorative de l'expédition de Madagascar.

Le nouveau projet reporte au 31 décembre 1896 l'époque à laquelle devra cesser le droit à cette médaille commémorative.

L'exposé des motifs justifie ainsi cette mesure : « L'extension prise par le mouvement insurrectionnel en 1896 a donné lieu à de nombreux engagements où les militaires du corps d'occupation n'ont pas montré moins de valeur et d'endurance que ceux du corps expéditionnaire. »

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 6 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, qui a repris, ce matin, possession de son ministère, assistait au conseil.

M. Darlan, garde des sceaux, a entretenu le conseil de l'interpellation qui sera discutée aujourd'hui devant la Chambre sur les dilapidations financières et a fait connaître le sens général de ses déclarations.

LES AFFAIRES D'ORIENT

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a tenu ses collègues au courant des affaires d'Orient et des négociations poursuivies entre les puissances ; le délai, visé dans la note collective, étant de six jours, et la notification ayant eu lieu le mardi 2 mars, la réponse du gouvernement hellénique pourrait être retardée jusqu'au 8.

Le Conseil a décidé de n'accepter aucun débat sur la question crétoise avant l'expiration de ce délai.

Encore un enfant martyr

Samedi, le médecin de l'état-civil du dix-neuvième arrondissement, à Paris, refusait de délivrer le permis d'inhumer d'un bébé de deux mois, décédé avant-hier, dont les parents demeurent rue d'Hautpoul.

Le corps de l'enfant était d'une maigreur épouvantable et il apparaissait comme certain que le pauvre petit avait dû succomber à l'inanition.

Un ingénieux escroc

Le service de la Sûreté de Paris vient de mettre en état d'arrestation le nommé Charles Puthoud, âgé de 39 ans, ayant exercé le métier d'horloger et de courtier d'assurances. Il était recherché pour escroquerie; la Cour d'assises de la Seine l'avait condamné à dix ans de travaux forcés par contumace pour vol et effraction.

Au moment de son arrestation, Puthoud mettait la *dernière main à une pince-monseigneur* d'un nouveau genre; grâce à ses connaissances étendues en mécanique, il avait inventé une pince qui, placée à la hauteur d'une serrure s'ouvrait sur une simple pression en éventail et formait trois branches qui venaient à bout, sans effort, de la porte la plus solide et la mieux ferrée.

Puthoud a été écroué au Dépôt à la disposition de l'autorité judiciaire. Voilà où conduisent les inventions.

AU SALON DU CYCLE

UNE CONFÉRENCE SUR LA VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE

La conférence sur la *vélocipédie militaire*, attendue depuis l'ouverture du Salon du Cycle par tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'armée et les amateurs du sport, a eu lieu samedi soir dans le hall de la Brasserie Universelle, devant un public tout à fait spécial, mais cependant très nombreux.

A neuf heures et un quart les membres du comité de patronage de l'exposition prennent place sur l'estrade. M. Bossut-Plichon, qui a bien voulu accepter la présidence de la réunion, prend la parole pour présenter en quelques mots aimables le conférencier, M. Frantz Reichel, rédacteur au *Vélo*.

Ce dernier se lève alors. M. Reichel est un tout jeune homme dont la carrière sportive, cependant, est déjà longue et excessivement fructueuse.

La conférence, disons-le de suite, a été une causerie très intéressante et surtout très instructive.

Très documenté, possédant à fond son sujet, notre confrère parle de la question de la vélocipédie militaire en homme convaincu, en passionné même. Il a foi en son idée et par la chaleur communicative de sa parole il parvient facilement à faire pénétrer sa conviction dans l'esprit de ses auditeurs.

En prenant la parole, M. Frantz Reichel s'excuse de venir parler de vélocipédie militaire, lui un simple civil.

« Cependant, dit-il, le sujet m'est particulièrement familier, car depuis longtemps déjà je m'occupe de cette importante question, et j'ai suivi en 1895 les manœuvres du 89e de ligne en qualité de rédacteur au *Vélo*.

« *Malgré les intéressants résultats constatés* par de nombreux officiers, on n'a rien fait, ajoute-t-il, dans les bureaux du ministère de la guerre, pour l'organisation définitive, pratique du cyclisme militaire. »

Le conférencier fait alors une critique très humoristique de la routine qui règne en maîtresse souveraine dans les bureaux de la guerre où toutes les armes, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, etc., toujours en rivalité, veulent accaparer à leur seul profit les innovations.

« Un enterrement de première classe, continue l'orateur, était certainement réservé à la création de compagnies cyclistes, si M. Le Hérissé, député, ancien officier de cavalerie, n'avait pris l'initiative d'un projet de loi dans ce sens. »

Ces remarques faites, M. Frantz Reichel entre alors dans le vif de son sujet.

Après avoir, en quelques mots, donné la théorie du *combattant rapide*, il en trace ensuite l'historique. Remontant aux époques les plus reculées pour arriver à nos jours, en s'arrêtant au 17e et 18e siècle, le conférencier nous apprend que les Grecs, les Romains, les Gaulois avaient déjà eu l'idée de former des légions de soldats qui devaient se transporter d'un lieu à un autre dans un temps le plus court possible.

Sous Louis XIV les régiments de dragons furent créés dans ce but. Disparus sous Louis XVI, il furent de nouveau organisés par Napoléon, sous le nom de *Voltigeurs*. Ces derniers, officiellement reconnus par un décret du 22 ventôse, an XII, étaient des fantassins qui suivaient la cavalerie, tantôt accrochés à la queue des chevaux, tantôt suspendus aux bottes des cavaliers.

Ces étranges compagnies se multiplièrent pendant les guerres du premier empire et accomplirent des faits d'armes si remarquables et rendirent des services si signalés qu'elles eurent bientôt une extraordinaire renommée. Mais après un moment d'éclat les voltigeurs disparurent à leur tour et ne furent pas remplacées. Après bien des années d'efforts infructueux, la théorie du combattant rapide allait être abandonnée, quand vint la bicyclette.

En admirateur passionné, M. Reichel fait un éloquent panégyrique de la « petite reine. Avec Pierre Giffart, il répète qu'elle est « un bienfait social. »

« Mettre le cyclisme au service de l'armée, ajoute-t-il, n'est pas une idée nouvelle. Déjà, en 1886, on tenta un premier essai aux manœuvres du 8e corps. Des vélocipédistes volontaires, sous la conduite du père Roussel, le vaillant vétéran, assurèrent un service de dépêches dont les résultats furent remarquables.

» A cette époque le général Cornat faisait cette importante déclaration :

» Les cyclistes, dans un rayon de 12 kilomètres sont, égaux aux cavaliers ; au-delà, ils sont supérieurs. »

M. le général Boulanger, alors ministre de la guerre, adressa, dans un ordre du jour resté célèbre, ses plus chaleureuses félicitations aux volontaires cyclistes du 8e corps.

« Pour être juste, dit encore le conférencier, il faut avouer que dans cette voie, l'Italie nous avait précédés, puisque dans l'année 1875, un groupe de cyclistes suivirent ou plutôt précédèrent en qualité d'éclaireurs des exercices militaires ».

L'orateur prouve alors que de tous ces essais, il ne pouvait sortir rien de véritablement pratique et que le cyclisme militaire ne date en réalité que de la fameuse course Paris-Brest et retour en 1891.

A partir de ce moment un mouvement irrésistible se créa en faveur du cheval d'acier; on cessa de considérer les vélocemen comme des « imbéciles à roulettes »; dans tous les milieux, dans toutes les classes, on se mit passionnément à faire de la bicyclette. De hauts personnages devinrent d'ardents partisans de la « petite reine » et le général de Galliffet lui-même n'hésita pas à enfourcher une bécane.

Une année plus tard, trouvant le terrain admirablement préparé, le capitaine Gérard lança la théorie du cycliste combattant qu'il opposait à la théorie du cycliste estafette.

Alors, M. Frantz Reichel entre dans d'intéressants détails techniques sur la construction et les avantages de la bicyclette pliante du capitaine Gerard.

Ces explications sont accompagnées de démonstrations vivantes qui ont le don d'exciter au plus haut point l'attention de l'auditoire.

L'orateur traite ensuite de la valeur tactique d'une compagnie cycliste. Le principal avantage est certainement *de pouvoir se déplacer facilement et rapidement*.

La vitesse moyenne est de 15 kilomètres à l'heure, dépassant de 3 kilomètres la vitesse ordinaire de la marche.

Les hommes ne sont plus obligés de se munir d'un équipement complet puisque dans un temps très court ils peuvent se rendre quarante kilomètres en arrière pour retrouver leur campement.

Dans le cas où la route deviendrait impraticable, la bicyclette, pliée sur le dos, les soldats peuvent encore accomplir comme les autres une marche quelconque et soutenir un combat.

Les dernières manœuvres sont remplies d'épisodes où les cyclistes militaires ont joué un grand rôle. M. Reichel les a relatés au jour le jour dans d'intéressants comptes-rendus publiés dans le *Vélo*; il rappelle quelques-uns de ces faits dans un récit mouvementé, émaillé de réflexions originales et d'expressions pittoresques qui lui donnent une saveur particulière.

« Ces expériences faites en 1896, fait remarquer le conférencier, ont été absolument concluantes, et dans leur rapport les officiers demandent la création de compagnies cyclistes pour soutenir la cavalerie.

» Par une incroyable inconséquence, et tout en reconnaissant l'exactitude des renseignements fournis, les bureaux de la guerre ont décidé de renouveler les expériences de 1896, sur une autre base : employer les compagnies cyclistes au service d'exploration. »

Le conférencier s'élève avec véhémence contre cette décision qui ne tend à rien moins qu'à tuer le cyclisme militaire.

Selon lui, en effet, les vélocipédistes ne pourront jamais rendre de service comme éclaireurs, malgré l'opinion généralement admise.

Il développe ce thème et, pour mieux faire comprendre ses explications, il pose l'hypothèse d'une mobilisation.

« Dans ce cas, dit M. Reichel, les compagnies cyclistes ne peuvent être utiles pour le service d'éclaireurs qu'adjointes à la cavalerie d'exploration, qu'elles appuiront. Ces compagnies permettront à la cavalerie de franchir les lignes ennemies, de prendre les renseignements, et au besoin elles pourront la soutenir dans les combats par le feu des carabines.

« Il est démontré, dit encore le conférencier, que la prochaine guerre sera avant tout une guerre de cavalerie; la victoire restera donc aux armées qui posséderont la cavalerie la plus forte. Il importe donc que la nôtre soit pourvue d'une infanterie mobile qui puisse doubler sa valeur en la soutenant. Les compagnies cyclistes n'ont pas d'autre but.

» Malheureusement, dans les bureaux de la guerre, on hésite encore, et ces tâtonnements si funestes empêchent la vélocipédie militaire de s'organiser, de se développer, de se perfectionner.

» Pour la fortune de nos armes, espérons, dit en terminant le sympathique orateur, que bientôt, malgré tant d'obstacles à surmonter, l'armée française comptera un nouvel élément de force et de supériorité : la compagnie des cyclistes militaires. »

Les applaudissements qui avaient interrompu à plusieurs reprises la conférence de notre sympathique confrère ont salué encore ses dernières paroles.

Puis M. Bossut-Plichon, au nom de l'assistance tout entière, a remercié M. Reichel par un compliment exprimé en excellents termes.

Vers dix heures et un quart la conférence était terminée.

* *

Nous rappelons à nos lecteurs que la clôture irrévocable du Salon du Cycle a lieu aujourd'hui. Avis aux retardataires qui ont été empêchés, jusqu'à ce jour, de visiter la magnifique exposition de la rue de la Gare.

En prévision de la foule qui se rendra certainement *pendant la journée au hall de la Brasserie Universelle*, et pour permettre à tous de voir les diverses attractions, les administrateurs ont eu l'excellente pensée de faire donner trois représentations, à 4 h. 1/2, 6 h. 1/2 et 9 h. 1/4.

Naturellement, les rayons Rœntgen et le cinématographe fonctionneront toute la journée.

Encore une fois, avis aux retardataires !

* * *

Aujourd'hui, clôture irrévocable, représentation des attractions à 4 h. 1/2, 6 h. 1/2 et 9 h. 1/4.

* * *

Depuis l'ouverture du Salon du Cycle, les nombreux visiteurs s'arrêtent avec complaisance devant la vitrine de M. Boucau-Vereecke, installée dans la galerie de droite.

Personne, mieux que l'inventeur de la merveilleuse chaussure le *Boucau-Cyclist*, n'avait qualité pour exposer les spécimens de ses diverses chaussures dans ce salon superbe où se rencontrent les perfectionnements les plus poussés touchant les choses du cycle.

Tous les cyclistes qui ont vraiment à cœur leur sport favori, n'hésitent pas à s'adresser à la maison Boucau-Vereecke pour obtenir des chaussures qui, au confort et à la solidité, joignent le précieux avantage d'être élégantes et légères, et de préserver les pieds de la fatigue.

Aussi, Grimes, le cycliste le plus lourd du monde, — il pèse 231 kilos — que chacun a pu voir dans le stand des cycles Cleveland, s'est fait confectionner, par le fabricant de chaussures de la rue Pierre-Motte, une paire de Boucau Cyclist, qui lui permettent, grâce à leur habile et parfaite construction, de pédaler à l'aise, sans se soucier de son poids prodigieux.

Le succès des objets de fabrication de la maison Boucau-Vereecke est grand, au Salon du Cycle, et c'est justice.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Société de Secours Mutuels « Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens. » — Nous sommes heureux d'apprendre que, sur le crédit voté par le Conseil général pour 1896, à l'effet d'encourager les Sociétés de Secours Mutuels, le Préfet du Nord vient d'accorder à la Caisse de Retraites : « Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens », une subvention de 563 francs.

On nous prie de rappeler que le but de cette Société est de procurer une pension de retraite à tous ses membres participants ou de donner à leur famille une indemnités en cas de décès.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser tous les jours, de sept à huit heures et demie du soir, 90, rue des Longues-Haies.

La séance de clôture des cours publics organisés par les Facultés catholiques. — Nous rappelons que la séance de clôture des cours publics organisés à Roubaix par les Facultés catholiques de Lille aura lieu, lundi, 8 mars, à huit heures précises du soir, dans la grande salle de la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue.

Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques, prendra la parole au début de la séance.

Puis une conférence sur *les transformations de la médecine au dix-neuvième siècle* sera faite par M. le docteur Desplats, doyen de la Faculté de médecine.

Cette conférence sera suivie de la proclamation des récompenses obtenues par ceux des auditeurs qui ont présenté les meilleurs résumés des différents cours.

Toutes les personnes, et elles sont nombreuses, qui pendant l'hiver de 1896-97 ont assisté, avec une assiduité vraiment remarquable, aux cours publics, se feront un devoir d'être présentes à cette belle et dernière réunion.

Elles donneront ainsi un sensible témoignage de leur sympathie et de leur reconnaissance aux distingués professeurs de l'Université Catholique qui, avec un admirable dévouement, ont voulu faire profiter notre ville des trésors de leur grande science.

La ligne de chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge. — Voici la liste des jurés titulaires et supplémentaires choisis par la première chambre civile de la Cour d'appel de Douai, conformément aux dispositions de la loi du 8 mai 1841, pour former le jury spécial chargé de fixer définitivement le montant des indemnités dues aux propriétaires dépossédés des terrains nécessaires pour l'établissement d'un chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge, dans la traversée des communes de Roubaix et de Wattrelos, et dont l'expropriation pour cause d'utilité publique a été prononcée par jugement du Tribunal civil de Lille en date du 30 août 1895 :

MM. Louis Lutun fils, distillateur à Erquinghem-Lys; Desmarescaux-Descamps, adjoint à Bouvines ; marquis de Vaunevelle, propriétaire à Ligny ; Grégoire Delemme, cultivateur à Emmerin ; Alexandre Béghin, propriétaire à Fromelles ; J.-B. Bonnel, cultivateur à Herlies ; J.-B. Dujardin, cultivateur à Hantay ; Ernest Peuvion, cultivateur à Illies ; Albert Masure, propriétaire à La Bassée; Charles-Louis Ramar, entrepreneur à Lille ; Narcisse Vallois, notaire et maire à Wambrechies ; Gustave Salar, brasseur à Attiches ; Pierre Delécluse, cultivateur à Fretin ; Henri Demouveaux, propriétaire à Pont-à-Marcq ; Alfred Six, propriétaire à Phalempin ; Frédéric Waubant, tanneur à Pont-à-Marcq.

Jurés supplémentaires : MM. Victor Dujardin, ancien notaire à Lille, Albert Gossart, ingénieur, à Lille, Augustin Bourbotte, rentier, à Lille, et Eugène Miuard, propriétaire à Lille.

La réunion est fixée au lundi, 15 mars, à dix heures et demie, au Palais de Justice, dans une des salles d'audience du Tribunal civil, pour la fixation des indemnités à accorder à tous les propriétaires et locataires intéressés dans l'expropriation. Les convocations ont été remises aujourd'hui à Wattrelos aux intéressés.

A la Société de Géographie. — Nous sommes heureux d'annoncer, aux membres de la Société, que les conférences recommenceront le samedi 13 mars avec M. Octave Diamanti, ex-chargé de mission du gouvernement, qui parlera de : « La France et l'Angleterre en Egypte » sur le Nil et le Haut-Nil. »

Il y aura des projections à la lumière électrique.

La Société de Géographie de Lille-Roubaix et Tourcoing a organisé, pour l'année 1897, de nombreuses excursions dont nous donnons ci-bas la liste ; nous appelons l'attention des personnes qui ne font pas partie de la Société sur les nombreux avantages attachés à ces excursions faites à peu de frais.

Les personnes qui voudraient faire partie de la Société peuvent s'adresser, pour Roubaix, à M. O. Leburque, 91, rue de la Gare; à M. Paul Destombes, rue de Lille, et à tous les membres du Comité.

Voici quelles sont les excursions projetées en 1897 :

29 avril, visite de l'hôtel des sapeurs-pompiers. — 2 et 3 mai, Ostende, Blankenberghe, Bruges, etc. — 9 et 10 mai, Rocroy, vallée de la Meuse, Mont Malgré tout, les Dames de Meuse, Charleville. — En mai, voyage en Bavière. — En mai, Liancourt, visite des manufactures. — 15 au 19 mai, Paris (Salon), Fontainebleau, visite du château, excursion en forêt, la vallée de Chevreuse, Suresnes, visite de la manufacture nationale de Sèvres.

27 et 28 mai, Saint-Quentin, Laon, Reims. — 3 juin, Aciéries de France à Isbergues, Aire-sur-la-Lys. — 5 6 7 juin (Pentecôte), Saint Riquier, Abbeville, Eu, Le Tréport, Dieppe. — 13 juin, Visite de la Chartreuse de Montreuil-sur-Mer. — 19 juin, Visite des mines de Drocourt. — 20 juin, Cassel et ses environs. — 15 juin au soir au 29 juin, Rouen, Descente de la Seine, Le Havre, Trouville, Villerville, Honfleur.

4 juillet, Audenarde, retour par le Mont de Lenclud. — 11 au 15 juillet, Londres et ses environs. — 18 juillet, Armentières, Bois de la Hutte, Ypres, Le Mont de Kemmel, Comines. — 25 juillet, Cambrai, Sources de l'Escaut, Canal de Saint-Quentin. — 1 et 2 août, Exposition de Bruxelles. — 7 au 23 août, Orléans, Châteaux de la Loire, Tours, Angers, Nantes, Auray, Carnac (Dolmens), Lorient, Douarnenez (Baie des Trépassés), Brest, Morlaix, Saint-Malo, Mont Saint-Michel, Granville. — 22 août, Saint-Amand, Forêt de Raismes, Bonsecours. — 26 septembre, Forêt de Mormal, Excursion mycologique.

Le Bulletin de statistique sanitaire pour le mois de février 1897. — Pendant le mois de février, il y a eu 301 naissances d'enfants vivants ; 221 décès, mort-nés non compris ; 11 mort-nés. Il y a eu 101 mariages et 2 divorces. On a enregistré à l'état-civil 249 naissances légitimes, 52 naissances illégitimes : 6 mort-nés légitimes et 5 illégitimes.

Les causes de décès sont les suivantes : Fièvre typhoïde, 1. — Coqueluche, 3. — Diphtérie (croup, angine gangréneuse), 4. — Phtisie pulmonaire, 20. — Méningite tuberculeuse, 5. — Autres tuberculoses, 1. — Cancers et autres tumeurs, 9. — Méningite simple, 5. — Congestion et hémorragie cérébrales, 14. — Ramolissement cérébral, 2. — Maladies organiques du cœur, 6. — Bronchite aiguë, 11. — Bronchite chronique, 14. — Pneumonie, bronchopneumonie, 16. — Diarrhée, gastro-entérite, dysenterie, 29. — Maladies cholériformes, 3. — Fièvres et péritonite puerpérales, 3. — Débilité congénitale, vice de conformation, 8. — Sénilité, 15. — Suicides, 3. — Autres morts violentes, 8. — Autres causes de mort, 40. — Causes restées inconnues, 1.

Les prédications du Carême. — Aujourd'hui dimanche commenceront, dans toutes les paroisses de Roubaix, les prédications de la station du Carême. Voici l'ordre de ces exercices dans les différentes églises :

A Notre-Dame, conférences par le T. R. P. Feuillette, prieur des Dominicains de Lille, les dimanches, mardis et vendredis, à six heures du soir.

A Saint-Martin, sermons les dimanches à cinq heures par un professeur du collège et les lundis et jeudis à six heures, par les vicaires de la paroisse.

A Sainte-Elisabeth, instructions les dimanches aux vêpres et les lundis et mardis à huit heures par des professeurs du collège.

Au Saint-Sépulcre, prédications les dimanches aux vêpres par M. l'aumônier du lycée de Lille, les mercredis, à 8 h. 1/4, sermon flamand et les jeudis, à 8 h. 1/4, instruction en français.

A Saint-Joseph, les dimanches à six heures et les mardis et jeudis à huit heures, sermons donnés par des vicaires de la ville.

Au Sacré Cœur, les dimanches aux vêpres, prédications par des professeurs du collège et les mardis et jeudis, à huit heures, par le clergé de la paroisse.

Au T.-S. Rédempteur, les dimanches aux vêpres, instructions par des professeurs du collège ; les mardis et *jeudis, le soir au salut, sermons* par des vicaires de la paroisse.

A Saint-Jean-Baptiste, ouverture de la station aujourd'hui dimanche aux vêpres, lundi sermon à sept heures.

A propos des crèches privées. — Nous lisons dans le *Bulletin de la Société des Crèches*, janvier 1897, page 137 :

« Dans les départements un mouvement analogue s'est dessiné, principalement au moment des dernières élections municipales. La crèche est évidemment une des institutions populaires qui peuvent le mieux assurer la sympathie des électeurs aux municipalités assez bien inspirées pour en doter leur ville.

» Nous applaudissons de tout cœur à ces efforts de l'autorité publique pour améliorer l'organisation et l'aménagement des crèches et pour en augmenter le nombre. Nous exprimons toutefois *le vœu que ces créations nouvelles et cette réglementation plus étroite n'aient pas pour résultat, pas plus qu'elles n'ont pour but, d'éteindre les anciennes crèches organisées par la bienfaisance privée.*

» Nous devons avouer que nous avons un faible pour l'assistance privée, pour celle où le secours n'est *pas réclamé comme un droit, et où la dépense n'est pas imposée comme une dette réclamée aux contribuables par la perception*. Nous préférons que ce soit l'amour de leurs semblables qui anime les bienfaiteurs, qui les amène à donner librement et volontairement leurs dons et leur temps. Il se forme alors entre le bienfaiteur et l'obligé un lien moral aussi précieux à nos yeux que le bienfait matériel. Quand une pauvre ouvrière vient à la crèche reprendre son enfant et qu'elle le trouve dans les bras d'une des dames patronesses, elle n'est pas tentée de dire à la berceuse : *Nettoyez-le vous-même, vous êtes payée pour cela*. Loin de là, son cœur est touché, parce qu'elle voit que c'est le cœur qui la secoure.

» Pendant la sensible émeute de juin 1848, la sœur Rosalie, dont la mémoire est restée vénérée dans le quartier Mouffetard, disait qu'elle n'avait rien à craindre, que *sa crèche valait un corps de garde*.

» Une œuvre privée se prête aux améliorations aussi bien qu'une œuvre publique, pourvu qu'on lui en explique l'utilité, et que, *si ses ressources sont suffisantes, on vienne quelque peu à son secours. Même en lui accordant les subventions nécessaires*, l'autorité publique dépensera *moins* pour elle que pour un établissement municipal, non seulement parce que les dons volontaires allègeront la charge des contribuables, mais surtout parce que pour mériter et obtenir ces dons volontaires, la crèche privée est tenue de montrer plus d'économie, et que, d'ailleurs, elle est moins obligée de recourir à des dévouements payés.

» Nous souhaitons donc que les efforts si généreusement tentés par l'Administration aient surtout pour résultat de réaliser plus complètement le vœu que le fondateur des crèches formulait en 1849 dans la troisième séance publique de la Société des Crèches : *« Que ces établissements de prévoyance sociale deviennent l'objet d'une protection et d'une surveillance régulière de la part de l'autorité, sans toutefois cesser d'être soutenus et dirigés par la charité.»*

On lit dans l'*Avenir de Calais* : *« La campagne pour la défense du beurre »*. — La police fait une juste guerre aux falsificateurs du beurre, et il est utile de rendre justice aux marchands honnêtes qui vendent du véritable beurre et ne débitent pas, sous des étiquettes fallacieuses, des graisses alimentaires plus ou moins suspectes.

Le 4 février dernier, la police prélevait, chez Mme Muchery, marchande de beurre, rue Lafayette, 68, des échantillons de beurre d'Oostcamp mis en vente.

Ces échantillons furent adressés au laboratoire municipal de Boulogne. Après analyse, ils ont été reconnus officiellement *purs et de bonne qualité*.

Voilà qui vaut pour le beurre d'Oostcamp mille fois mieux que toutes les réclames en prose et en vers.

La campagne contre les négociants qui vendent de la margarine sous le nom de beurre de conserve se continue activement.

Tant mieux pour l'honneur des vrais beurres et pour l'intérêt des consommateurs.

Les horloges publiques. — Nous avions signalé dans un de nos derniers numéros les dégâts faits par la tempête aux cadrans des horloges de la ville. L'un d'eux, celui de l'église St-Martin, avait été particulièrement endommagé. Des réparations urgentes s'imposaient. Aussi, les nombreuses personnes qui sont passées sur la Grand' Place, dans l'après-midi de samedi, ont-elles pu assister au montage périlleux d'un échafaudage près du cadran. Les réparations vont donc commencer.

Une fête d'escrime française. — Les membres du cercle d'escrime « le Contre de Quarte », donnera aujourd'hui dimanche 7 courant, à 6 heures précises du soir, une fête d'escrime française.

Cette fête, offerte aux membres honoraires, aura lieu en son local, chez M. Emile Depauw, cafetier place Notre-Dame.

Plusieurs professeurs et amateurs sont inscrits au programme de cette réunion sportive qui s'annonce comme devant être très intéressante.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain. — Dons reçus : Quête faite au souper des compères 3,15 ; M. César et Joseph Pollet, 125 kil. cuirs; M. Vinchon 33 kil. cuir ; Mme C. Descat, 60 fagots de bois ; divers anonymes vieux vêtements, bas, chaussures, etc., etc.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

La charrette à chiens. — Dans la journée de vendredi, 8 chiens errant sur la voie publique ont été mis en fourrière et un propriétaire a été l'objet d'un procès.

Un vélocipédiste victime d'un accident. — Un accident s'est produit samedi dans la matinée, à l'entrée de la rue de Lille; un bicycliste, M. Léon M..., descendait la rue Neuve, lorsqu'en tournant la rue de Lille, il se heurta à une calandre qui traversait la rue en sens inverse, et tomba sur la chaussée. Relevé aussitôt par des passants, témoins de l'accident, M. L... reçut des soins empressés dans un café voisin: il s'est démis le bras gauche et contusionné à la figure; il a dû être reconduit en voiture à son domicile. Quant au vélo, *il est absolument hors* d'usage.

Un accident dans un peignage. — Un journalier de la Société anonyme de Peignage, rue du Collège, s'est fortement comprimé la main droite entre la muraille et sa brouette, en conduisant cette dernière. Le blessé, Henri Vanvoreu, âgé de 19 ans, demeurant rue du Crétinier, a reçu les soins de M. le docteur Butruille, qui lui a ordonné un repos de quinze jours.

Une arrestation pour vol de faïence. — Nous avons annoncé qu'une journalière, Marie Dombry, âgée de 30 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour St-Pierre, avait été arrêtée, jeudi matin, sur la Grande-Place, sous l'inculpation de vol d'objets de faïence, au préjudice de M. Pille, négociant rue de Blanchemaille. Vendredi matin, Mme Marie Dombry a été mise en liberté sur l'ordre de M. le procureur de la République, aucun grief sérieux n'ayant été relevé contre elle.

Une arrestation pour bris de carreaux de vitres. — Il y a quelques jours, un tisserand, Florent Vancraynest, âgé de 28 ans, demeurant rue de France, s'était présenté, la nuit, chez sa belle-mère, Mme Vandenbosch, rue des Anges, cour Delfortrie, pour réclamer sa femme qui s'y trouvait. Voyant qu'on ne faisait pas droit à sa demande, il se mit à briser des carreaux de vitres et s'enfuit.

La police, qu'on avait été informer de l'incident, parvint, après bien des recherches, à arrêter Vancraeynest, samedi matin, et à l'écrouer au dépôt de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Une arrestation pour outrage à la police. — Un groupe de curieux stationnait, samedi après-midi, vers une heure et demie, aux abords de la gare, en attendant l'arrivée d'un convoi de prisonniers. L'un des individus du groupe, Achille Blicq, ayant été invité à circuler par l'agent Olivier, se mit à l'injurier grossièrement, ce qui lui valut d'être conduit au dépôt.

Un vol rue de Mouvaux. — Vendredi soir, vers sept heures, M. Jean Dubar, commerçant, rue de Mouvaux, s'aperçut, en rentrant dans son magasin, après une courte absence, que le tiroir de son comptoir, contenant une vingtaine de francs, avait disparu. Ses soupçons se portèrent sur quelques gamins d'une douzaine d'années, qu'on avait vu rôder dans la soirée autour de la maison. Plainte a été déposée, samedi matin, à M. Villon, commissaire de police du 1er arrondissement, qui, après interrogatoire, a fait relaxer les jeunes gens.

Un vol en pleine rue. — Samedi après-midi, un individu ayant rencontré sur la place de l'Abattoir une fillette de 7 ans *que ses parents avaient envoyée en course*, lui demanda son porte-monnaie pour voir, disait-il, les pièces qu'il contenait.

L'enfant le remit naïvement à son interlocuteur qui le lui rendit bientôt, après en avoir enlevé une somme de 4 francs et l'avoir remplacée par des pièces en carton. On recherche le coupable.

TOUT LE MONDE EN VEUT, tout le monde en mange, parce qu'il est frais et pur le délicieux beurre d'Oostcamp. 35141

Croix. — *Le service des eaux.* — La mairie de Croix nous communique la note suivante relative au service des eaux :

« Le service municipal des eaux est complètement terminé ; l'eau est très saine et abondante, et les installations *ont été faites chez les abonnés à leur entière satisfaction.*

» Les personnes désireuses de prendre de l'eau à la ville sont priées d'adresser leur demande à la mairie ; elles seront servies sans retard. »

Croix. — *Les conditions d'admission à l'hospice.* — D'après le projet de règlement soumis vendredi soir au Conseil municipal relativement à l'hospice, les conditions d'admission seraient les suivantes :

Pour les personnes originaires de Croix, un an de résidence et soixante-cinq ans d'âge; pour les Français nés hors de la commune, vingt-cinq ans de résidence et soixante-cinq ans d'âge; pour les étrangers, trente-cinq ans de résidence et soixante-dix ans d'âge.

Les incurables seraient admis sans condition de résidence ni d'âge, sur un certificat du médecin de l'établissement.

Nous devons faire remarquer qu'il ne s'agit que d'un projet de règlement dont les dispositions peuvent être modifiées.

— *Un incident sur la ligne des cars à vapeur.* — Une erreur dans le service des cars à vapeur qui aurait pu avoir des suites graves s'est produite samedi soir à la Croix-Blanche.

Le car partant de Roubaix à sept heures et celui venant de Lille qui devaient se croiser à la Croix-Blanche, s'étaient engagés sur la même voie par suite d'un retard du car venant de Lille.

Pendant que les deux trains étaient en marche l'un vers l'autre, une énorme calandre qui empêchait les mécaniciens de se voir, allait rendre une collision imminente. Ceux-ci, fort heureusement, s'aperçurent à temps du danger. Le car venant de Lille rebroussa chemin en *laissant le passage libre à l'autre*, et tous deux reprenant leur marche en furent quittes pour un quart d'heure de retard.

Leers. — *Les contributions.* — M. le contrôleur des contributions directions se rendra à Leers mardi prochain 9 mars, à deux heures du soir, pour y effectuer, de concert avec les répartiteurs, les travaux relatifs à des contributions sur les voitures, les chevaux, les juments et mulets, les taxes sur les billards, les chiens, les vélocipèdes, et la taxe militaire.

Communications

Ne pas confondre. — M. Ernest Leclercq, rue des Arts, 169, secrétaire général du Festival de l'Epeule, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme condamné, le 4 courant, à six jours de prison, par le Tribunal correctionnel de Lille, pour insultes envers la police.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ?... Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

ENRHUMÉS !

Prenez le sirop pectoral DELABAERE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42550

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

A propos d'une démission. — Le bruit a couru que M. Leuridan, premier adjoint du maire de Wattrelos, a donné sa démission. Un de nos collaborateurs s'est rendu samedi à Wattrelos auprès de M. Leuridan qui lui a fait les déclarations suivantes :

« Il y a une dizaine de jours, M. le Maire de Wattrelos partait pour Liège afin d'y examiner une installation d'éclairage électrique.

» Cette démarche avait rapport à la dernière décision du Conseil municipal concernant l'éclairage de la commune.

» Je n'en avais pas eu connaissance, et, croyant que M. le Maire ne voulait plus me communiquer aucun dossier, je déposais à la Mairie une lettre dans laquelle je lui adressais ma démission d'adjoint.

» M. le Maire n'eut connaissance de la lettre que trois jours après, lorsqu'il fut revenu. Des explications eurent lieu de part et d'autre. Satisfait de celles que m'avait fournies M. le Maire, je retirais ma démission.

» Depuis, toutes les choses se passent comme s'il n'y avait jamais rien eu ».

Ajoutons que M. Leuridan n'avait d'ailleurs nullement cessé de remplir ses fonctions d'adjoint.

La journée d'aujourd'hui. — A signaler : sorties en ville de l'Union des Trompettes, de la Patriote, de l'Union des Travailleurs. Cette dernière société donne un bal de famille le soir en son local, estaminet de l' « Orphéon », rue Carnot.

La fraude. — Les préposés Henri Havez et Jules Blicq ont arrêté samedi matin, près du pont du Sartel, un ouvrier peigneur, J.-B. Rolland, âgé de 20 ans, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, qui était porteur de 17 kilogs de poivre en grains, valeur totale 51 francs.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Parti démocratique chrétien. — Il y a un *Parti démocratique chrétien* qui s'organise activement.

Fondé au dernier Congrès de Reims, 1896, il a ses ramifications dans toute la France.

Dans le Nord surtout, ce parti est particulièrement vivace et, bien que ses efforts soient encore contrariés de ça et de là, il ne cesse de grandir. Des sympathies nombreuses, mais encore dissimulées, lui sont acquises dans *toutes les classes de la société, surtout dans la classe populaire.*

Comment pourrait-il en être autrement ? Ce parti ne se propose-t-il pas de grouper toutes les bonnes volontés sur un terrain acceptable pour tous, celui de la justice. Sa devise, *Justice sociale et Fraternité chrétienne*, n'est-elle pas une devise que tout le monde peut et doit adopter ? Ses moyens : *religion, famille, travail, propriété* : ont-ils rien de révolutionnaire ?

D'ailleurs ce terrain a été indiqué par le Pape lui-même et les apôtres de la Démocratie chrétienne, dans leur doctrine comme dans leur action sociale, ne font que s'inspirer des enseignements et des directions de Léon XIII.

Qu'on ne s'étonne donc pas de voir des évêques, des prêtres, des hommes d'Etat, des sociologues éminents entrer résolument, en France ou ailleurs, dans cette voie indiquée par le chef de l'Eglise.

Tourcoing aussi a son groupe de démocrates chrétiens. Plus personne ne l'ignore. Ils ont, en plus d'une circonstance, affirmé publiquement leur existence. Avec un courage digne des plus grands éloges, ils ont exposé et défendu leur programme dans des conférences contradictoires.

Par leur initiative intelligente et dévouée, plusieurs œuvres ont été fondées. Tels le syndicat la Fraternité Ouvrière, la coopérative Saint-Paul, la Caisse du Prêt gratuit, des cercles d'études.

Ils viennent de s'installer à l'Ancien Petit-Château, rue du Moulin-Fagot, qui deviendra la Maison des œuvres démocratiques, sous l'enseigne de *Brasserie démocratique*.

C'est dimanche prochain 14 mars qu'ils inaugureront leur nouveau local, en même temps qu'ils feront bénir leur drapeau.

Ce sera une grande fête pour eux et pour leurs amis, surtout que l'éclat en sera rehaussé par la présence de M. l'abbé Lemire, le vaillant député d'Hazebrouck, si dévoué aux ouvriers dont il ne manque pas une occasion de défendre les intérêts et de soutenir les revendications.

A cette occasion et pour couronner dignement la fête d'inauguration, le député démocrate donnera, dans la grande salle de la Brasserie démocratique, une conférence à laquelle nous convions ceux qui sont désireux d'entendre exposer dans un noble langage, des idées nouvelles peut-être pour beaucoup, mais inspirées par un amour sincère de la vérité et de la justice. Rappelons que *la conférence aura lieu à 4 h. 1/2* et qu'on peut se procurer des cartes d'entrée (0,25 c.) à la Brasserie démocratique, rue du Moulin-Fagot, 99.

Tirage d'obligations. — Le deuxième tirage de l'emprunt de 903,000 francs autorisé par la loi du 12 novembre 1892 a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Diéval, adjoint, assisté de MM. Ducoulombier et Leplat, conseillers municipaux, et en présence de M. Bulté, receveur municipal. Voici la liste des soixante-trois numéros extraits de la roue :

1034	987	1407	460	737	1718	282	394	774
1508	1606	1174	732	1660	60	1151	48	755
503	927	1138	1270	741	990	766	1456	603
329	1688	1455	236	1570	1468	1000	1374	489
1115	1058	1164	1791	246	23	481	217	954
1409	1345	470	505	3	1792	960	212	1582
501	1774	896	679	1277	468	136	230	813

Les obligations sorties à ce tirage sont remboursables à la recette municipale sans déduction de l'impôt à partir du 5 avril prochain.

Valeur nette du coupon : *au porteur 8 fr. 50, nominatif* 9 francs.

Cession amiable de terrain à la voie publique. — M. Floris Lorthiois-Motte, négociant, a cédé à la Ville de Tourcoing, par acte passé devant le Maire, en date du 22 janvier dernier, une parcelle de terrain, de la contenance de 70 mètres carrés, 63 dm., située à Tourcoing, rue Ste-Ursule, et destinée à être réunie à la voie publique, par suite d'alignement.

Ceux qui auraient des droits à faire valoir sur l'immeuble sont prévenus qu'ils devront faire insérer leurs privilèges et hypothèques, au bureau de la Conservation *de Lille, dans la quinzaine de la transcription dudit acte*, qui aura lieu au même bureau.

Les autorisations de bâtir. — Ont été délivrées les autorisations suivantes :

MM. Jean-Baptiste Lehoucq, quatre maisons à l'angle de la rue du Vert-Pré, avec vue en retour vers Tourcoing; Louis Duvilliers, un bâtiment rue du Virolois ; Th. Dael, une maison rue de Dunkerque ; Louis Dutilleul, quatre maisons rue de la Baille ; Prouvost, une maison, rue de la Marlière ; Locufier, une maison rue de la Marlière; Dekoyser-Bourgois, une maison rue du Chevalier-Bayart; Leman, deux maisons, rue du Flocon ; Bourgois, mur de clôture, rue du Beau Laurier ; De Berdt, une maison, place de la Croix-Rouge ; Plouvier, deux maisons, rue Pasteur; Plouvier, une maison, à l'angle de la rue Louis-Leloir et des Biches.

Derbaudringhien, une maison, rue du Clinquet; Deqeir, une maison, rue du Général Souham; Lorthioit-Trentesaux, un bâtiment rue Chanzy; Fouan-Leman, surélévation d'un bâtiment, rue Bailly; Dhalluin-Dillies, deux maisons, rue du Moulin-Fagot; Mlle Loridan, une maison, rue Bonne-Nouvelle; Poulain, une maison, rue du Chevalier-Bayart; Haquette, trois maisons, rue du Cymbale; Auguste Mas, deux maisons, rue d'Anvers; Parent-Montagne, une maison, rue de la Baille; Mme Hus-Montagne, une maison, rue de la Baille; Vendebrouck, une maison, rue Bonne-Nouvelle; H. Renard, mur de clôture, rue de la Boule-d'Or; Vandebeulque, deux maisons, rue de Gand.

Terrible accident de carde. — Un bras arraché. — La filature de coton de MM. Dassonville frères, rue du Virolois, a été, samedi matin, le théâtre d'un épouvantable accident.

Un jeune ouvrier, Félix Brandt, âgé de quinze ans et demi, commit l'imprudence de soulever le recouvrement d'une batteuse pour retirer du coton qui s'était engorgé entre les rouleaux. Le bras gauche du malheureux garçon a été pris par le tambour denté, broyé, arraché, au tiers environ de l'humérus, sous l'épaule.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Catteau, le blessé a été reconduit à son domicile, à Mouscron, *quartier du Haut-Judas*.

Sauf complications, le traitement sera de six semaines au moins.

Chevaux emportés. — Vendredi, vers le soir, deux chevaux attelés à un coupé de maître dans lequel se trouvait une dame, prirent tout à coup peur rue du Château et ne purent être maintenus, malgré tous les efforts du cocher, Charles Declercq. L'attelage partit à fond de train; mais après avoir heurté au passage un camion appartenant à M. Lahousse, entrepreneur, les chevaux affolés ont été arrêtés par M. Adolphe Gilis, âgé de 43 ans, ferblantier, rue du Château, 72, qui s'est laissé traîner, sans lâcher prise, l'espace d'une vingtaine de mètres.

Il n'y a eu que des dégâts matériels peu importants.

Arrestation d'un expulsé. — Vendredi soir, l'agent de police César Itch rencontra, rue d'Anvers, un marchand ambulant en état d'ivresse; il le conduisit non sans difficultés au poste et là, il fut constaté que le marchand, qui se nomme Alphonse Van Euva, âgé de 42 ans, domicilié à Wambrechies, était expulsé, à la suite de nombreuses condamnations, par arrêté ministériel en date du 27 mai 1891.

Mouvaux. — *La question des écoles et les indigents.* — Quand l'administration du Bureau de bienfaisance eût décidé de priver de secours les familles indigentes qui n'enverraient pas leurs enfants aux écoles officielles, nous nous sommes élevés avec énergie contre une mesure qui nous paraissait injuste et anti-libérale. Il y a quinze jours encore nous revenions à la charge, en réponse à un article du journal l'*Avenir*. Mais il était une circonstance que nous ignorions alors, une circonstance qui, sans infirmer en rien le principe que nous défendons, doit, en toute loyauté, être porté à la connaissance de nos lecteurs.

Sur la proposition du Maire, la commission administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé de rendre les secours aux indigents qui en auraient été privés, à condition qu'il serait déclaré publiquement qu'aux écoles libres de garçons l'écolage et les fournitures sont entièrement gratuits pour les enfants indigents.

D'un autre côté, il nous a été déclaré que cette gratuité existait en fait, la bienfaisance privée venant en aide aux enfants des familles nécessiteuses, mais qu'en principe l'école libre des garçons était payante.

Voilà, en toute sincérité, l'état actuel de la question.

Roncq. — *A propos de l'incident au Conseil municipal.* — Nous avons relaté, il y a quelques jours, l'incident qui s'est produit à la dernière séance du Conseil municipal et qui a motivé la démission des conseillers du Blanc-Four.

Nous avons reçu, à ce propos, une communication que notre désir de conserver en tout ceci la plus grande impartialité nous amène à reproduire.

C'est une protestation contre l'allégation qui a été faite, dans le cours de l'incident en question, et d'après laquelle le quartier du Blanc-Four serait déshérité des faveurs municipales :

» Que lui manque-t-il — nous écrit-on — et où trouver un quartier aussi bien doté ?

» Il a son église, son presbytère, son cimetière, ses écoles pour les deux sexes, municipales et libres, l'éclairage au gaz de ses rues, une pompe à incendie, un arrêt du chemin de fer avec quai payé par la commune au quartier du Pied-de-Bœuf, une boîte aux lettres dont le service est également payé par la commune, un débit de tabac, une bascule publique mise à sa portée, des trottoirs et des sentiers pavés.

» Le Conseil n'a-t-il pas voté en 1892 l'empierrement complet du sentier « des Brouteux » avec pavage en grès près des écoles; en 1893, 1000 fr. pour grosses réparations à l'église ; en 1893, 300 fr. pour la restauration du calvaire du cimetière; en 1895, la construction d'un trottoir en grès autour de l'église ; l'extension de l'éclairage public ? Les pauvres du hameau ne participent-ils pas comme ceux du centre à toutes les distributions de secours faites non seulement par le Bureau de bienfaisance, mais aussi à celles prises exclusivement sur les fonds communaux, secours aux familles des réservistes, vêtements aux enfants pauvres fréquentant les écoles communales et libres, etc...

» Sans doute, quand une fête musicale est donnée avec le concours de sociétés étrangères, c'est au centre qu'elle a lieu ; mais comme compensation, en quelque sorte, on accorde quelque chose au hameau du Blanc-Four, comme cela c'est produit dernièrement encore : le Conseil a voté en 1895 une somme de 500 fr. pour une fête populaire qui eut lieu en 1895. En 1891, il accorde 200 fr. pour la fête d'inauguration de la Société de gymnastique..... »

— *Une affaire de mœurs.* — Un ouvrier de ferme, âgé de trente-six ans, du nom de Richard Cnudde, au service de M. Cau, cultivateur à Neuville-en-Ferrain, a été mis en état d'arrestation par M. Pélissier, commissaire de police.

Cet homme s'est rendu coupable, à plusieurs reprises, de faits odieux sur la personne d'une jeune fille de quatorze ans, dont les parents habitent Roncq.

Richard Cnudde a fait des aveux complets. Il sera mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Bondues. — *Au pavé du Jambon.* — A proximité du hameau du Jambon, le long de la route qui porte ce nom, il existe, ou plutôt il existait autrefois une ferme habitée par Mme veuve Gallois et son fils, qui, il y a quelques années, ont été, de la part de malfaiteurs jusqu'ici restés inconnus, victimes d'une tentative d'assassinat. Il est inutile de rappeler ici les faits, car cette affaire est encore présente à la mémoire.